

# Indicateurs pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

## Dossier patient en médecine, chirurgie, obstétrique

Résultats nationaux de la campagne 2016

Données 2015

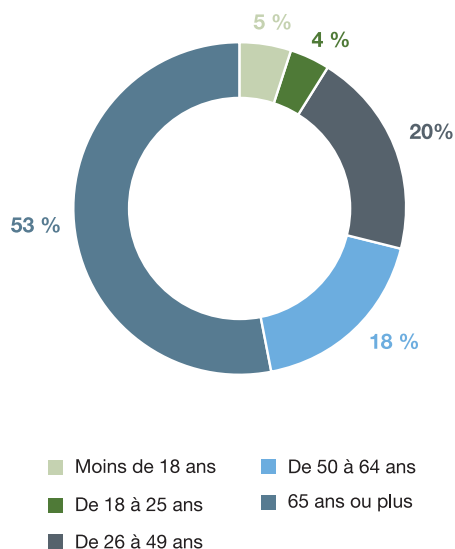
6<sup>e</sup> campagne

- ▶ 100% des établissements concernés ont participé au recueil national des indicateurs, soit 1 181 ES.
- ▶ 134 812 dossiers patients évalués au niveau national.
- ▶ 7 indicateurs recueillis dont 4 diffusés publiquement sur le site Scope Santé.
- ▶ 1 indicateur en recueil optionnel.

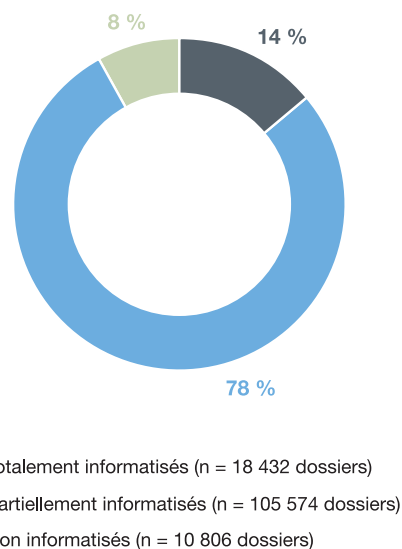
## Caractéristiques des dossiers évalués

Pour les établissements de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) totalisant au moins 500 séjours hors séance MCO sur l'année 2015, le recueil des indicateurs du thème « Dossier patient en médecine, chirurgie, obstétrique » était obligatoire. Pour ceux totalisant moins de 500 séjours hors séances sur l'année 2015, le recueil était facultatif.

**Répartition de l'âge des patients**  
Campagne DPA MCO 2016 – données 2015  
(Âge moyen 61 ans – 55 % de femmes – 45 % d'hommes)



**Informatisation des dossiers patient analysés**  
Campagne DPA MCO 2016 – données 2015



**Proportion des éléments du dossier patient partiellement informatisés\* – Campagne DPA MCO 2016 – données 2015**

Observations médicales	59 %	Courriers accessibles dans le SI (hors courriers de fin d'hospitalisation)	42 %
Compte rendu opératoire et/ou d'accouchement	60 %	Courrier de fin d'hospitalisation	69 %
Prescriptions médicamenteuses	85 %	Dossier de soins	65 %
Prescriptions autres que médicamenteuses	57 %	Dossier anesthésique	27 %
Résultats des examens complémentaires	62 %	Dossier transfusionnel	10 %

\* La somme n'est pas égale à 100 % car un dossier peut avoir plusieurs éléments informatisés.

## Variabilité inter-établissement

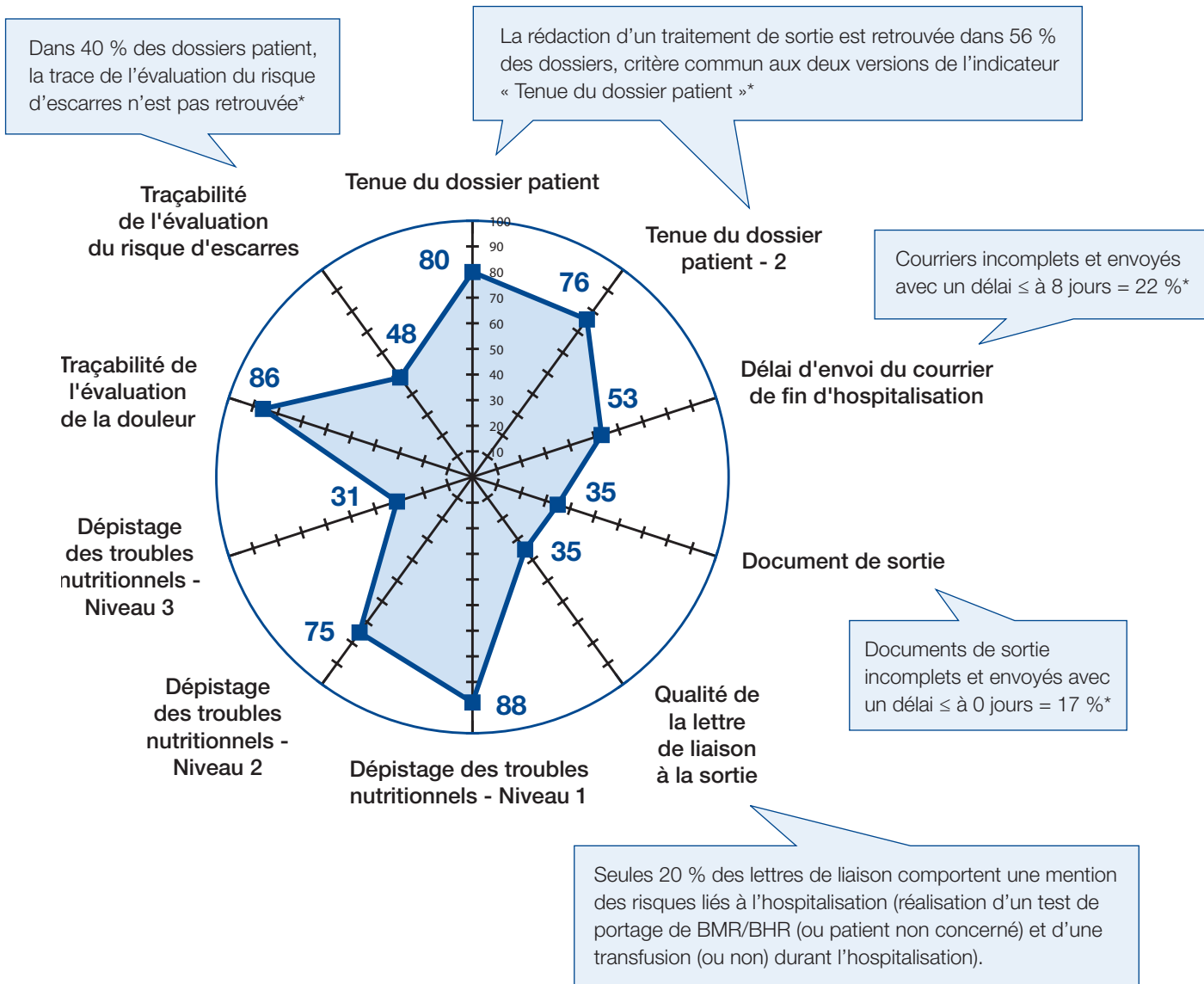
**La variabilité nationale inter-établissements est importante pour une majorité d'indicateurs :**

- elle varie de 0 % à 100 % pour les 5 indicateurs suivants : Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation, Document de sortie, Traçabilité de l'évaluation de la douleur, les niveaux 2 et 3 de l'indicateur Dépistage des troubles nutritionnels et pour l'indicateur Traçabilité de l'évaluation du risque d'escarres ;
- elle s'étend de 0 % à 99 % pour l'indicateur Qualité de la lettre de liaison à la sortie et de 1 % à 100 % pour l'indicateur Traçabilité de l'évaluation de la douleur.

**Elle est moindre pour les trois indicateurs suivants :** elle s'étend de 18 % à 100 % pour le Dépistage des troubles nutritionnels (niveau 1), de 26 % à 100 % pour l'indicateur Tenue du dossier patient - version 2 et de 39 % à 100 % pour l'indicateur Tenue du dossier patient.

## Résultats nationaux des indicateurs

### Moyennes nationales pondérées des indicateurs Campagne DPA MCO 2016 – données 2015



Quatre indicateurs obligatoires seront diffusés publiquement en novembre 2016 et assortis d'un objectif national de performance fixé à 80 % pour les établissements de santé : Tenue du dossier patient, Document de sortie, Dépistage des troubles nutritionnels (Niveau 1) et Traçabilité de l'évaluation de la douleur.

Les indicateurs Tenue du dossier patient – version 2 et Qualité de la lettre de liaison à la sortie seront diffusés publiquement lors du prochain recueil.

Le recueil de l'indicateur Traçabilité de l'évaluation du risque d'escarres n'est pas obligatoire. 981 établissements ont choisi de réaliser le recueil de cet indicateur, soit un taux de participation de 83 %.

\* Un focus sur l'un des éléments constitutifs des indicateurs pour lesquels la non-conformité est la plus importante.

En vertu de l'article L. 6113-3 du code de la santé publique, tous les établissements de santé doivent faire l'objet d'une procédure de certification. Cette procédure a pour objet d'apprécier la qualité d'un établissement à l'aide d'indicateurs, de critères ou de référentiels.

Depuis 2006, la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et la Haute Autorité de Santé (HAS) ont engagé des travaux pour mettre en œuvre un recueil généralisé d'indicateurs.

Depuis 2009, chaque établissement de santé concerné doit publier les résultats indicateurs de qualité dont la liste est fixée annuellement par arrêté ministériel.

Pour chaque établissement répondant, les résultats individuels et comparatifs ainsi que l'analyse sont accessibles sur la plateforme QUALHAS. Pour y accéder, contacter le Département de l'Information Médicale (DIM) de votre établissement.

QUALHAS : outil de management de la qualité pour les établissements de santé.

- Recueil standardisé et sécurisé des indicateurs nationaux.
- Restitution des résultats détaillés pour chaque établissement de santé.
- Restitution des résultats comparatifs (nationaux, régionaux, par catégorie d'ES).

Pour tous les établissements de santé, les résultats sont affichés sur **Scope Santé** : site d'information sur la qualité de la prise en charge dans les établissements de santé à destination des usagers.

- Résultats des indicateurs diffusés publiquement par établissement.
- Résultats de la certification.



[www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr)

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Le rapport complet est en ligne sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

Décembre 2016